



# Lycée Français International Denis Diderot

## Année scolaire 2022-2023

### Compte Rendu **CONSEIL D'ADMINISTRATION** – Minutes **Board of Directors' meeting**

**MERCREDI 24 MAI 2023 / WEDNESDAY 24 MAY 2023**

Compte rendu rédigé le 26 mai 2023

NOM DES PARTICIPANTS	FONCTION	Prés.	Exc.	Abs
Arnaud SUQUET	Ambassadeur de France		X	
Denis SAINTE-MARIE	Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC)	X		
Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER	Conseiller des Français de l'Etranger		X	
Bruno MARIS	Proviseur	X		
Frédéric ROURE	Directeur administratif et financier	X		
Claire KARADI	Directrice du primaire	X		
Christelle ADJAGBA	Représentante du personnel administratif	X		
Elisa ROCHAT	Représentante du personnel enseignant secondaire		X	
Gwenaëlle BEAUCHEMIN	Suppléante du Représentant du personnel enseignant primaire	X		
Mildred N PITA	Présidente CG /Resp. Commission RH	Proxy EO	X	
Emilie GASC	Vice-Présidente CG/ Resp. Comm. Hygiène/Cantine	X		
Armando M SIROLLA	Trésorier CG/Resp. Commission Finance	Online proxy EG		
Josie WANG	Secrétaire CG /Resp. Commission Communication	No Proxy	X	
Bity DIENE	Membre CG	No Proxy	X	
Omar ZARAI	Vice- trésorier	No Proxy	X	
Philippe TISSIER	Membre du CG-Commission Maintenance / Sécurité	Proxy EG	X	
Carlos SHYIRAMBERE	2ème vice-trésorier CG	Online		
Esryne ONGOMA	Membre du CG	Online		
Ebby GATAMU	Membre du CG	No proxy	X	
Marie-Noëlle SENYANA-M	Chargée de mission auprès de l'APE	X		
Invités / Autres participants :	Diffusion version publique: tout le staff et tous les membres de l'association des parents d'élève via le site internet			

Annexes : Notes d'aide à la décision

### **AGENDA**

1. Quorum CG – Approbation du compte-rendu du CA du 27/04/2023 / Approval of minutes of April 27th CA
2. Message de l'Ambassade de France / Words from French Embassy
3. Points saillants sur les aspects pédagogiques / Pedagogical Highlights
4. Situation financière – Commission Finance / Financial Situation – Finance Commission
5. Commission Ressources Humaines – Votes / Human resources Commission - Vote
6. Commission Hygiène/Cantine / Hygiene & Canteen Commission
7. Commission Maintenance/Sécurité / Maintenance & Security Commission - Vote
8. Commission Communication / Communication Commission

AoB:

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION : JEUDI 15 juin 2023 de 10h00 à 12h00**

## **NEXT CA: Thursday 15 June 2023, 10.00-12.00pm**

The meeting starts at 08.27am. The chairperson greets all participants and thanks them for their presence.

**1. The quorum is reached** with 4 members present (1 physically who is the vice-president and 3 online). 6 members are excused and 2 gave their proxy 1, to Emilie GASC (Philippe) and 1 to Esryne (Mildred). In case Armando needs to leave before the end of the meeting, she will give his proxy to Emilie.

**The total of votes will be counted out of 6.**

The minutes of the last CA of April 27, 2023 are approved by 6 votes out of 6.

The chairperson gives the floor to the representative of the French Embassy. The meeting will be in French

## **2. Message de l'Ambassade**

M. Denis Sainte Marie parle du renouvellement de **la convention cadre AEFÉ** signée en 2018 par l'APE, à faire d'ici septembre 2023, et qui constitue une opportunité pour y d'inclure des délégations d'autorité et de responsabilités, accordées par le Comité de Gestion à la direction, avec des montants limites.

En ce qui concerne la masse salariale, elle doit être maîtrisée, pour limiter les risques liés au change en cette période de dévaluation du shilling kenyan.

Une autre convention devant être renouvelée est **la convention de l'occupation du terrain** sur lequel est située l'Ecole et qui arrive à échéance le 31 mai 2023. La décision doit passer par une Commission Interministérielle, le 12 ou 13 juillet et la décision sera rétrospective pour débuter dès le 1<sup>er</sup> juin et pour une période de 5 ans. La redevance, symbolique, sera revue avec une légère hausse, pour suivre l'inflation. Enfin l'autre sujet d'actualité est la visite du Directeur Général de l'AEFE qui coïncide avec l'anniversaire des 60 ans du Lycée.

### **Commentaires Trésorier :**

- Il recommande d'utiliser le même taux de change pour l'AEFE (pour les actifs et passifs).
- Pour la Convention AEFÉ, le Comité de Gestion est en train de la réviser.
- Proposition que la Présidente ou le trésorier participe à la prochaine Assemblée Générale de la FAPEE à Paris, le 30 juin et que le principe de prise en charge des frais de participation de la Présidente soit voté.

**Vote de principe sur la prise en charge des frais liés à la participation de la présidente à l'AG de la FAPEE, le 30 juin à Paris, par 6 votes en faveur ;**

Le DAF va s'occuper des modalités de mise en œuvre.

## **3. Aspects pédagogiques : Période du 15 au 24 mai**

### **Pour le primaire :**

- 2 classes vertes à ITEN se sont très bien passées.
- Le Mai des langues à organiser pour la semaine à venir. Une occasion pour les parents de venir partager leurs cultures, spécialités culinaires, chants, danse, contes...

### **Préparation de la rentrée : les signaux sont assez encourageants / bcp plus de dossiers ouverts**

- 52 radiations fermes / 93 incertitudes / 105 arrivées potentielles dont 37 nouveaux dossiers validés, avec frais de 1<sup>ere</sup> inscription payés. La tendance est plutôt à la hausse, surtout au niveau du collège sur les niveaux 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.
- La maternelle est en attente d'au moins 20 inscriptions supplémentaires. La directrice organise bcp de visites de l'école.
- 3 familles de Khartoum ont visité le Lycée et d'autres pourraient s'inscrire en septembre.

Félicitations à l'équipe de direction pour ces bonnes nouvelles !

## **4. Financial Situation**

### **4.1. Dérapage de la masse salariale par rapport au budget voté / 4 mios/mois**

### La dépréciation continue du Ksh

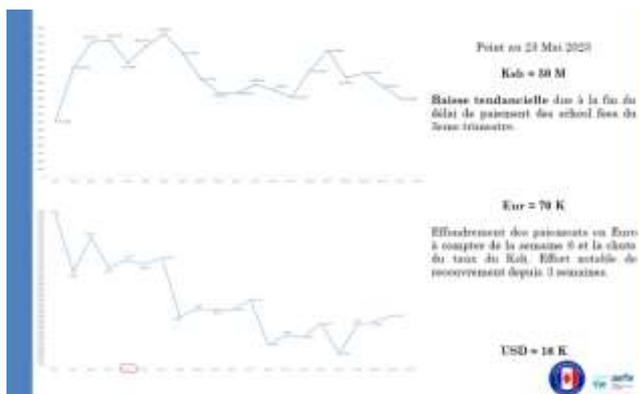


### Le dérapage de la masse salariale



Budget 2023 voté en décembre avec un taux de 123 kes /Actuellement le taux est à 148,9 la masse salariale s’est alourdie de 24,5% en 5 mois. Dérapage de la masse salariale de 4mios par mois qu’il faut retirer des autres lignes budgétaires (IT, maintenance...).

## 4.2. Regards sur la trésorerie



### Les résultats obtenus pour gérer les tensions financières

- La suspension du remboursement de la dette 2021 de l'AEFE pour les mois d'Avril-Mai-Juin-Juillet 2023. *Concession d'une obligation de rattrapage des sommes dues. Voir Semaine 2023*
- Prise en compte d'un acompte réduit à 15% (au lieu de 30%) pour la commune SOPIP. *Concession d'une obligation de règlement de la facture au plus tard fin septembre 2023.*
- Ouverture d'une autorisation de découvert (overdraft facility) de 30 M Kes auprès de SCBA pour la période Juin-Juillet-Août 2023. *Concession d'autorisation de 11,11% (hors de la réserve de règlement).*
- Réduction des coûts des travaux de maintenance par rapport au budget voté, avec une économie réalisée de 3,8 M Kes sur un budget prévisionnel de 13 M Kes.

### Cashflow :

- KSH 50 mios: assez bon comparé à l'année dernière (20 mios). Une baisse tendancielle due à la fin du délai de paiement des frais de scolarité du 3<sup>e</sup> trimestre.
- EUR 70,000 : Un gros effort de recouvrement qui a porté ses fruits et une demande aux parents qui payaient en euros de continuer à payer en euros pour le 3<sup>e</sup> trimestre. De même le paiement de certaines factures en Euros a été stoppé.
- USD 16,000 qui vont être utilisés pour renflouer les caisses en Euros.

### Gestion des dépenses en KSH



### Gestion des dépenses en EUR



### Résultats obtenus

- L'AEFE a accepté la suspension du remboursement de la dette 2021 pour les 4 mois assortis d'une obligation de rattrapage des sommes d'ici fin décembre 2023.
- SOFIP : Un acompte réduit à 15% au lieu de 30% mais règlement de la facture d'ici fin septembre

- Ouverture d'une autorisation de découvert de 30 millions Kes auprès de la NCBA pour la période de juin à août 2023 : Frais de 300,000 Kes et 15% d'intérêts sur ce qui va être utilisé. En principe, on ne devrait pas l'utiliser.
- Réduction des coûts des travaux de maintenance/investissement par rapport au budget voté de 41,5 millions (5,6 millions déjà économisé grâce aux travaux de la Commission Maintenance et aux négociations des devis avec les prestataires.

La gestion des dépenses en KSH :

Au 1<sup>er</sup> juin, il n'y a pas d'alerte sur le compte en KES à ce stade, pour les paiements des salaires et des travaux commencés.

La gestion des dépenses en EUR :

54,000 Euros pour les salaires à payer en Euros tant que nous n'avons pas défini la nouvelle grille en shilling kenyan. La fraction de la dette AEFÉ est suspendue, les factures pour AEFÉ ne peuvent pas être réglées. Par contre la facture de participation au tournoi de Bangkok et la participation de l'employeur à la CFE seront réglées.

#### 4.3 Recouvrement des frais de scolarité :



Taux de recouvrement de 80% pour le 3eme trimestre, conforme à ce que l'on a d'habitude avec 20 à 30% des parents qui paient en retard. L'application des pénalités et les messages de relances ont été effectués ce qui a déjà porté ses fruits car certains paiements ont été reçus.

Taux de recouvrement de 95% pour le 2eme trimestre, principalement des plans de paiements. Environ 70-80 familles qui vont être relancées individuellement.

Tel que discuté lors du dernier CA, demander aux parents de s'engager dans la même monnaie pour toute l'année. Cela doit être mentionné dans le règlement financier.

Les frais de scolarité sont exprimés en KES. Il n'est pas recommandé de mettre trois de structures de prix (EUR/USD/KES).

Mais il faut trouver le moyen d'inciter les parents à payer dans la même devise.

Félicitations à l'équipe pour les résultats obtenus : facilité de paiement à la NCBA, haut taux de recouvrement et suspension momentanée des paiements AEFÉ.

Les méthodes appliquées pour ces résultats : - relance de 79 familles (comparé à 180 l'an passé à la même période), application de 5% d'intérêts, blocage des réinscriptions sur EDUKA, et non remise des dossiers scolaires et des diplômes.

#### A mettre dans l'agenda de la prochaine Commission Finance : le montant de réduction pour les familles payant à l'année.

Voir si on peut l'augmenter. Actuellement 5% de rabais, (avant : 2%) mais cela dépend du nombre d'inscriptions. Le risque est la diminution des recettes au cours de l'année.

Beaucoup de parents ont un profil d'entrepreneurs et vont vouloir payer au début de l'année car ils vont y gagner.

On peut appliquer cette réduction en ciblant les familles payant en Euros, ou alors penser à un système de parrainage pour les parents ayant amené de nouvelles inscriptions.

Pour le recouvrement, des lettres avec en-tête de notre cabinet d'avocat « Oraro » seront envoyées aux mauvais payeurs.

#### 4.4 Dettes KRA / 4.5 Dettes AEFE 2021

##### Demande d'annulation des pénalités toujours pendante :



Demande de remise des pénalités sans réponse.

##### ETAT DES REMBOURSEMENTS :

Chiffrement de la dette	2021	2022	2023
Janvier	10 000	1000	
Février	10 000	1000	
Mars	10 000	1000	
Avril	10 000	1000	
Mai	10 000	1000	
Juin	10 000	1000	
Juillet	10 000	1000	
Août	10 000	1000	
Septembre	10 000	1000	
Octobre	10 000	1000	
Novembre	10 000	1000	
Décembre	10 000	1000	
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>10 000</b>	

Autorisation de suspension des remboursements octroyés par l'Agence comptable par courrier en date du 2 mai 2022.  
 Obligation d'assurer un rattrapage sur la période août-déc. 2022, soit des mensualités de 10 000 €.

Suspension des remboursements d'avril à juillet à compenser depuis août à décembre

#### 4.6. Remontées AEFE 2023

Trimestre	2022	2023	Total
1er Trimestre	100 000	100 000	200 000
2nd Trimestre	100 000	100 000	200 000
3rd Trimestre	100 000	100 000	200 000
4th Trimestre	100 000	100 000	200 000
<b>Total</b>	<b>400 000</b>	<b>493 245</b>	<b>893 245</b>

Total de 893,245 euros à payer

#### 4.7. Suivi des travaux/équipements prioritaires

##### Point sur les travaux de maintenance du mois de Mai

- Remplacement du sol du Gymnase :
  - Budget : 8 M Kes
  - Coût réel : 4,7 M Kes
  - Economie : 3,3 M Kes
- Peinture des bâtiments du LEED :
  - Budget : 2 M Kes
  - Coût réel : 2 M Kes
  - Economie : 0 M Kes
- Reconstruction de la zone pavée :
  - Budget : 5 M Kes
  - Coût réel : 0,7 M Kes
  - Economie : 4,3 M Kes



Economies de 5,6 mios ksh réalisées sur les travaux de remplacement du sol du gymnase et de reconstruction de la zone pavée.

## 4.8. Grille salariale unique en KSH

AVIS JURIDIQUE DU CABINET ORARO

- ❑ La **récompensation en Euro** de personnel sous contrat local n'est pas conforme à la loi kenyane
- ❑ Le LPDDO est fortement encouragé à adopter une grille unique en KSH en abandonnant la référence à l'Euro
- ❑ Les modalités de création de la grille en KSH ont des **coûts de mise en œuvre**, il convient d'éviter toute référence à un taux de change pour l'adoption de cette grille
- ❑ L'adoption de la grille salariale en KSH doit passer par une **consultation du personnel** à travers les **COMITÉS D'ÉTUDES**.

1. Communication de la décision par le comité de gestion aux représentants du personnel
2. Communication de la décision par le comité de gestion aux membres du personnel par email
3. Rencontre bilatérale entre le comité de gestion et le personnel pour discuter du reclassement sur la nouvelle grille et des modalités de passage à la rémunération en Ksh (pour ceux payés en Euro)

A l'issue, il sera proposé à chaque personnel de signer un addendum à leur contrat précisant les nouvelles modalités de rémunération. Le refus de signer sera considéré comme une démission.



La situation actuelle

**En Mai 2023, 84 salariés en droit local :**

<p><b>69 salariés rémunérés en Ksh</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dont 13 rémunérés sur la base d'une grille en KSH</li> <li>- Dont 56 rémunérés sur la base d'une grille en Euro</li> </ul>	<p><b>15 salariés rémunérés en Euro</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 salariés montant de dispositif en Mai</li> <li>- 4 salariés montants en 21/05/23</li> <li>- 11 salariés montants bénéficiant d'une rémunération en Euro.</li> </ul>
--	--



**Selon l'opinion légale de notre Cabinet d'avocats ORARO**, le paiement des rémunérations en Euros n'est pas conforme à la loi kenyane. Leur recommandation est que le Lycée passe à une grille unique en KES et abandonne la référence à l'Euro. La mention du taux de change utilisé n'est pas nécessaire des lors que le choix de la direction de l'école est de proposer une nouvelle grille des salaires en KES. Un dialogue social doit se faire avec le staff a ce sujet. La consultation de tout le staff est importante et doit passer d'une part par une communication à tout le staff (cf. Réunion de tout le personnel 14 avril 2023 et email communiquant la décision du Comité de Gestion) et d'autre part par des réunions individuelles entre le Comité de Gestion et les staffs étant payés en Euros qui le veulent, afin d'arriver à un consensus. Chaque staff recevra ensuite un addendum à son contrat précisant les nouvelles conditions du contrat, qu'il devra signer.

Si aucun consensus ne peut être trouvé avec un staff, le refus de signer sera considéré comme une rupture de contrat et les conditions de départ seront préparées. Le principe d'équité sera appliqué pour éviter toute injustice. La grille doit être bien travaillée pour arriver à un consensus de la majorité du personnel mais le Comité de gestion va rester ferme sur le principe du passage à une grille en KES.

**En ce qui concerne les 84 staffs de droit local**, au 31 aout 2023, il restera 11 employés payés en euros. Il est donc important de rencontrer individuellement ceux d'entre eux qui le désirent.

A noter qu'une grille en KES existe déjà pour les plus bas salaires (ATSEM), qui supportent de plein fouet la dévaluation du KES. Ces employés ont d'ailleurs demandé une revalorisation.

La méthode et l'objectif

**Le dialogue social comme méthode :**

- Exploiter les résultats de la consultation en ligne

Risque sous l'obligation à l'adoption d'une grille unique en Kenyan (Schilling) ? An. pas. In favour of adopting a single grid in Kenyan (Schilling) ?



Risque sous l'obligation au taux de conversion de 1€ = 127 Ksh ? An. pas. In favour of adopting rate of 1€ = 127 Ksh ?




La méthode et l'objectif

**Le dialogue social comme méthode :**

- \* Organiser une réunion Staff/ Management en commençant par les sujets :
- en terme de **légalité** (conformité au droit kenyan et au KRA)
- en terme **financier** (évaluation l'effet de change)
- \* Adresser à tout le personnel une note explicative sur la décision du comité de gestion d'adopter une grille en Ksh et d'interrompre les rémunérations en Euro
- \* Préparer les addendum individuels et les faire valider par Oraro
- \* Planifier des rencontres bilatérales avec les personnels (le souhaitant)



Une consultation en ligne a été envoyée à tous les employés en contrat local. 49 ont répondu à ce jour, dont 55,1% sont favorables à la grille en Kes et 75,5% sont défavorables à l'application du taux de 127 ksh pour la grille en KSH et certains ont fait des contre-propositions à 129 et 130.

Une méthode participative de dialogue social sera priorisée : - une réunion informative avec tout le staff et le management, une note explicative justifiant la décision du Comité de gestion d'adopter une grille en Ksh, la distribution d'addendum individuels, validés par ORARO, des rencontres individuelles avec le staff le souhaitant.

### La méthode et l'objectif

#### L'objectif à atteindre :

- Adapter au Conseil d'Administration une grille (unique ou flex) rémunère et plus lisible
- Bannir les rémunérations en Euros, mettre accompagné d'un calendrier de mise en œuvre
- Evaluer les niveaux de rémunération pour les nouvelles recrues sur la base de benchmarking en cours
- Adopter des contrats type uniformisés et simples
- Continuer à la mise en conformité de la HF avec le droit Kenyan (avantages en nature)



**A court terme** : Préparation de la grille salariale en KES plus lisible, bannir la rémunération en Euros avec un calendrier de mise en œuvre.

**A moyen terme et long terme** : Revoir les niveaux de rémunération pour les nouvelles recrues sur base des résultats de l'étude de benchmarking en cours/ adopter des contrats-type uniformisés /les avantages en nature seront mis en conformité avec le droit kenyan (taxation des montant dépassant le seuil non taxable).

#### VOTES :

##### Commission RH et Finance :

1. Le Conseil d'Administration valide les recommandations des Commissions Ressources Humaines et Finance, c'est-à-dire : L'adoption d'une grille en shillings qui sera appliquée à tous les employés, inclus les nouveaux employés pour qui le LFDD est responsable de l'obtention de tous les documents légaux leur permettant de travailler dès leur arrivée au Kenya et de leur faciliter l'ouverture d'un compte en KES, par 6 votes en faveur sur 6.

La direction et le Comité de Gestion s'engagent à tout mettre en œuvre pour finaliser toutes les étapes d'ici fin juin.

2. Le Conseil d'Administration valide la recommandation de la Commissions Ressources Humaines d'engager une professeure des écoles actuellement au Kenya, pour un Contrat à durée déterminée DD du 29 mai au 7 juillet en grille A3, avec une rémunération mensuelle brute en KES équivalente à 3,328,51 euros et l'obtention d'un special pass d'une valeur approximative de 75,000 kes, par 6 votes en faveur sur 6

##### Commission Maintenance :

3. Le Conseil d'Administration valide la recommandation de la Commission Maintenance d'attribuer le contrat d'installation d'un pare-feu SOPHOS à un partenaire SOPHOS, dûment enregistré au Kenya : la société Data Security Systems Ltd et d'acheter une licence Xstream, offrant une protection renforcée par rapport à une licence standard et ce pour une période de 3 ans et un montant de 4,719,560 kes (environ 31,600 Euros pour les 3 ans) avec possibilité de paiement à l'année ou en tranche, à négocier.

**Fin de contrat du DAF** : en principe il devrait rester jusqu'à la fin de l'année scolaire. Prévoir un plan B pour juillet et aout, pour les paiements sur la Banque Transatlantique. Soit le trésorier prend les commandes, soit un DAF adjoint pourrait être engagé (fiche de poste développée mais pas partagée). Le DAF est payé par l'AEFE jusqu'à fin aout mais s'il est nommé avant, le contrat AEFE s'arrête. La remplaçante du DAF arrive fin aout.

La présidente de séance clôture la séance en remerciant tous les participants.

**La réunion s'est terminée à 10h25**